

Résolution du 26 janvier 2022 de Mmes et MM. Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Christel Saura, Olivia Bessat-Gardet, Oriana Brücker, Pierre-Yves Bosshard et Théo Keel: «Pour un congé parental en Ville de Genève».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 8 juin 2022)

RÉSOLUTION

En matière de politique familiale, la Ville de Genève a été pionnière en étant une des premières communes à offrir à ses employés hommes un congé de quatre semaines lors de la naissance d'un enfant.

Au niveau national, le peuple suisse n'a pas été assez courageux pour se doter d'un congé paternité digne de ce nom. Le Parti socialiste vaudois lance une initiative cantonale pour un congé parental.

Reconnaissant la place primordiale des deux parents dans la première année de vie de l'enfant, le Conseil municipal de la Ville de Genève soutient l'introduction d'un congé parental de 38 semaines à partager entre les deux parents. Chacun des deux parents doit obligatoirement prendre un minimum de 16 semaines. L'adoption donne le droit au même congé.

Cette démarche aurait également un impact sur le taux de couverture des besoins en accueil préscolaire sur le territoire de la commune. En effet, une partie des places actuelles dévolues aux enfants de 0 à 1 an pourra être repourvue en faveur des groupes d'âge suivants et ainsi augmenter les places pour les plus grands.

Considérant:

- la place de la famille et de l'éducation dans notre société;
- la juste place à donner aux enfants dans notre société;
- l'évolution des us et coutumes en matière de parentalité;
- le besoin du nouveau-né de créer un lien avec ses deux parents;
- la réalité de ce que signifie devenir parent;
- la nécessité de pouvoir donner le temps à chaque parent de trouver et prendre sa place au sein de sa famille;
- la volonté d'assurer l'égalité des chances dès la naissance,

le Conseil municipal soutient l'introduction d'un congé parental de 38 semaines.